

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 12 février 2024, à 19 h 00.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire, siège 1
Benoit Lussier, siège 2
Line Pellerin, siège 3
François Page, siège 4
René St-Pierre, siège 6

Est absent : monsieur Saül Bergeron.

Monsieur François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 00

2024-02-08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

4. COMITÉS ET INFORMATIONS

5. ADMINISTRATION

5.1. Résolution pour les comptes payés et à payer de janvier et février 2024.

5.2. Avis de motion et dépôt du projet de réglementation – Taxes cours d'eau – Branche 6, 8 et 12 de la rivière Blanche.

5.3. Avis de motion et dépôt du projet de réglementation – Animaux (SPAA).

5.4. Services professionnels pour le 3^e rang.

5.5. Ajustement au contrat du directeur général tel que prévu au budget 2024.

5.6. Embauche et contrat de travail pour une adjointe à la direction.

5.7. Résolution d'adoption du rapport d'activité de la Régie incendie.

6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1. Permis de construction du mois de janvier 2024.

6.2. Rapport Canadien National.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

QUE l'ordre du jour est accepté.

2024-02-09

3.1 - PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2024

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

En conséquence,

il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Liliane St-Hilaire

et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tel que rédigé.



INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

- Suite à l'AGA, un nouveau comité est formé avec de nouveaux membres.
- Prochaine activité : Carnaval le 2 mars prochain à compter de 14 h.

RÉGIE DES DÉCHETS

- Adoption de la Politique de gestion contractuelle.
- Renouvellement du bail pour le bureau.
- Préparation du plan de rénovation des écocentres est presque terminée.
- Achat d'une banque d'heures en services juridiques pour le dossier Usine de matières organiques.
- Un appel de candidature sera bientôt lancé dans le dossier usine de tri des matières organiques. Un comité consultatif pour les matières organiques est formé. Ce comité étudiera les candidatures pour en faire des recommandations à la Régie.

RÉGIE INCENDIE

- Embauche d'un nouveau pompier : monsieur Vincent Lacasse.
- La Régie est conforme pour le Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.
- Des démarches sont entreprises pour faire l'acquisition d'un nouveau système Radio. Cet achat sera subventionné à 50%.
- Les pratiques auront lieu les mardis.

BIBLIOTHÈQUE

- Une activité aura lieu le 24 février prochain à Saint-Wenceslas.
- Légère baisse de l'achalandage depuis le début de l'année.
- Les responsables remercient tous les bénévoles qui s'impliquent à la Bibliothèque.

CDE

- La subvention « Être mieux... ensemble » a été refusée.
- Ajout d'un conseiller, soit monsieur Raymond Simoneau.
- Achalandage à la hausse tant au dépanneur qu'au p'tit café.
- Le comité remercie tous les bénévoles qui s'impliquent au dépanneur et au p'tit café.
- Possibilité d'une subvention de la part du CIUSSS MCQ, la demande doit être transmise au plus tard le 23 février prochain.

MADA

- Aucune rencontre.

MUNICIPALITÉ

- Période d'audit pour la municipalité les 19 et 20 février prochain.
- Envoi des comptes de taxes vers le 15 février. Les dates de paiement sont : 18 mars, 20 mai, 19 juillet et le 17 septembre.
- Modification des politiques de prix avec Buropro, ce qui représente un rabais de 15% pour la papeterie.
- La subvention PIIRL : certaines portions de rues ou de routes sont admissibles pour une subvention de 75% pour des travaux admissibles. Cette subvention est à l'étude.

ADMINISTRATION

5.1 - COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Fournisseur	Description	Montant	# Chèque
-------------	-------------	---------	----------

2024-02-010

RISI de Bulstrode	Service incendie versement 1/4	16 641,99 \$	7168
MRC Nicolet-Yamaska	Quote-part 1/3 et inspection	13 420,35 \$	7169
Rigidbny	Gestion des déchets 2/12	3 808,96 \$	7170
George Bourdreault	Déneigement, signalisation, réparation	219,89 \$	7171
François Noël	Cotisation professionnelle annuelle CPA	1 162,00 \$	7172
Techni-Consultant	Service professionnel - 3e rang	448,40 \$	7173
Alcormizar	Matériel informatique	242,60 \$	7174
Stantec	Service professionnel - Eaux usées	896,81 \$	7175
Réseau biblio	Frais annuel	3 894,99 \$	7176
FQM	Service professionnel - CN - eaux usées	162,44 \$	7177
Home dépôt	Matériaux tablettes	130,74 \$	7178
Atelier Alain Bergeron	Fabrication Équerre tablettes	414,37 \$	7179
Buropro	Papeterie 2024 - spéciaux papier	374,13 \$	7180
Mégaburo	Frais annuel	57,49 \$	7181
Line Camiré	Salaire adjointe (1 sem.)	408,17 \$	7182
François Noël	Salaire direction janvier (4 sem.)	4 022,36 \$	7183
Petite caisse	Ménage et dépenses de réception	78,00 \$	7184
Total des chèques		46 383,69 \$	
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	332,44 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Travaux municipaux janvier (5 versements)	434,80 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	57,61 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	51,74 \$	Vir. bancaire
Grenco	Location photocopieur	118,51 \$	Vir. bancaire
Desjardins	Paiement de l'emprunt	1 403,20 \$	Vir. bancaire
Suite Microsoft	Licence Office mensuelle	80,71 \$	Visa
Raymond Simoneau	Achat de bois pour tablettes	90,00 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Matériaux et outils - tablettes	109,51 \$	Vir. bancaire
Poste-Canada	Achat 300 timbres - municipalité	317,34 \$	Vir. bancaire
Samuel Giroux L.	Déneigement trottoir municipalité	64,81 \$	Vir. bancaire
Total des virements		3 060,67 \$	

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,
il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

5.2 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÉGLEMENTATION – TAXES COURS D'EAU - BRANCHE 6, 8 ET 16 DE LA RIVIÈRE BLANCHE.

L'avis de motion est donné par monsieur Benoit Lussier qu'à une prochaine séance sera adopté le nouveau règlement sur la répartition des coûts reliés aux travaux dans les cours d'eau de la rivière Blanche.

5.3 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÉGLEMENTATION – ANIMAUX (SPA)

L'avis de motion est donné par monsieur Benoit Lussier qu'à une prochaine séance sera adopté le nouveau règlement harmonisé concernant les animaux.

2024-02-011

5.4 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE 3^E RANG.

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction planifie des travaux de voirie d'une partie du 3^e rang ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction a mandaté Techni-Consultant pour procéder à la demande de propositions pour les services professionnels en ingénierie nécessaires aux travaux de réfection d'une partie du 3^e rang ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est moins élevée que l'estimation préliminaire faite par Techni-Consultant ;

ATTENDU QUE Techni-Consultant recommande à la municipalité d'Aston-Jonction d'accorder le contrat à **GéniCité inc.**, soit le plus bas soumissionnaire conforme ;

En conséquence,
Il est proposé par : Madame Line Pellerin
appuyée par Monsieur René St-Pierre
et il est unanimement résolu

QUE le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction suive la recommandation de Techni-Consultant et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme **GéniCité inc.** pour la somme de 21 672.79\$, taxes incluses.

2024-02-012

5.5 – AJUSTEMENT AU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

CONSIDÉRANT les hausses salariales prévus et les ententes entre la municipalité et le directeur général.

CONSIDÉRANT les services offerts par la direction générale.

En conséquence,
il est proposé par monsieur François Page
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

D'APPROUVER, tel que prévu au budget de l'année 2024, une hausse de 10% du salaire du directeur général rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

2024-02-013

5.6 – EMBAUCHE ET CONTRAT DE TRAVAIL : ADJOINTE À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aston-Jonction a réalisé un processus d'embauche pour le poste d'adjointe à la direction ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

DE NOMMER madame Line Camiré au poste d'adjointe à la direction à la municipalité d'Aston-Jonction.

D'APPROUVER le contrat de travail à intervenir entre les parties ;

D'AUTORISER madame la mairesse Christine Gaudet à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de madame Line Camiré.

2024-02-014

5.7 – ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ : RÉGIE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Nicolet-Yamaska a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 27 avril 2012 et est entré en vigueur le 21 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma doit être révisé en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité publique (L.R.Q., c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un schéma révisé de la 4^e année, faisant état des objectifs de

protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions contenues au schéma révisé, année 4 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la Loi précitée, les municipalités doivent adopter une résolution afin de signifier leur acceptation du schéma révisé année 4 ainsi que leur engagement à le respecter et à le réaliser ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction dépose le contenu du schéma révisé de l'année 4 de couverture de risques de la MRC de Nicolet-Yamaska et s'engage à respecter et à réaliser le plan de mise en œuvre applicable à son territoire.



VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 – PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2024.

Pour le mois de janvier, aucun permis n'a été émis.

6.2 – RAPPORT CANADIEN NATIONAL

Les statistiques des matières transportées du Canadien National a été déposé aux membres du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- On souligne que certains lampadaires ne fonctionnent pas. Une nouvelle demande de réparation sera faite.
- Plusieurs questions sont posées relativement à la hausse de l'évaluation municipale suite au dépôt d'un nouveau rôle triennal versus le taux de taxation fixé lors de l'adoption du budget 2024.
- Le projet des eaux usées soulève certaines questions surtout en ce qui concerne une taxe d'amélioration pour les résidents de la campagne. Pour l'instant, rien n'est déterminé. Lorsque le dossier sera plus avancé, avec un calendrier bien établi, une ou des soirées d'information seront faites pour bien expliquer la situation aux citoyens.
- Le dossier des éoliennes est également questionné en ce qui concerne les distances d'installation en milieu urbain et en milieu rural. Là encore, aucun projet n'est en route. Les membres du Conseil donnent l'assurance que des soirées d'information seront tenues s'il y a des changements.
- L'augmentation de salaire des élus est questionnée en cette période de hausse d'évaluation.
- On souligne également la présence d'un trou sur la rue Vigneault près du numéro civique 435. Une demande sera faite pour corriger la situation dès que possible.

2024-02-015

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 20h20.

Christine Gaudet,
Mairesse

François Noël,
Directeur général & greffier-trésorier